

STOP À LA VIOLENCE EN DÉTENTION

M.A MENDE

Le 20 janvier 2025

Après le **centre pénitentiaire d'Aix-Luynes** et le **centre de détention de Salon-de-Provence**, **force est de constater que les paroles de notre ministre ne sont toujours pas entendues par la population pénale.**

Le **sentiment d'impunité** règne encore et toujours au sein de nos murs, laissant croire à certains détenus qu'ils sont **intouchables**.

Aujourd'hui, c'est **notre officier de la maison d'arrêt** qui en a fait les frais.

À l'issue d'une **commission de discipline**, une personne détenue, mécontente de la sanction prononcée pour **violences verbales à l'encontre des personnels**, a proféré des **menaces de mort explicites**, déclarant vouloir « *lui foutre un coup de kalach en 7.62, sur Wallah* » et lui promettant qu'« **il ferait moins le malin dehors** », ajoutant qu'« **il allait mourir comme un chien** ».

Cette personne détenue n'en est pas à son premier acte :

10 comptes rendus d'incident ont déjà été établis sur notre établissement, dont **8 pour violences verbales, trafics et refus de se soumettre à une mesure de sécurité**.

Exercer nos missions ne doit jamais se faire au péril de notre intégrité physique.

Les personnels pénitentiaires ne sont ni des cibles, ni des fusibles.

L'UFAP UNSa Justice de Mende exige :

- **Une sanction disciplinaire exemplaire**
- **Le transfert immédiat de ce détenu** vers un établissement adapté à son profil
- **Une réponse pénale adaptée** à la suite de la plainte déposée

L'UFAP UNSa Justice de Mende apporte son soutien total et indéfectible à notre collègue victime de ces menaces et se tient à ses côtés pour l'accompagner dans l'ensemble de ses démarches administratives.

**TOUCHER À UN PERSONNEL,
C'EST ATTAQUER TOUTE LA PROFESSION.**

La protection des personnels pénitentiaires est un devoir de l'État.

Le nôtre est de le lui rappeler haut et fort !

Le bureau local

UFAP UNSa Justice de la MA Mende

